

Conseil d'administration  
Séance du 7 juin 2016

Délibération n° 7  
Approbation de l'annexe au règlement intérieur de l'Espé

*Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;*

*Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.712 -3, L.712-9, L 713-1 et L 713-9,*

*Vu les statuts de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles,*

*Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

*Vu le règlement intérieur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles, adopté par le conseil d'école du 6 juin 2014, modifié lors de la séance du 19 février 2016,*

Considérant que l'annexe au règlement intérieur de l'Espé avait déjà fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration du 10 mai 2016 mais que des modifications devaient y être apportées,

Considérant que les administrateurs se sont mis d'accord sur les modifications à apporter,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

**Vote**

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 5

Membres absents et non représentés : 5

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Non participation : 0

**Article 1<sup>er</sup>** : approuve l'annexe au règlement intérieur de l'Espé.

Le président de l'université



François GERMINET